



DOCUMENT D'INFORMATION

SUR L'UTILISATION DES MOYENS DE COMMUNICATION
MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE
DE SAINT-MARTIN DE SEIGNANX AUX ASSOCIATIONS

Pour mieux vous soutenir dans vos communications la ville de Saint-Martin de Seignanx met à disposition ses canaux de diffusion selon les caractéristiques suivantes :

- **Le Mag** : 1 magazine municipal est édité par saison et distribué en début de mois : Février, Mai, Juillet et Novembre. **Chaque association reçoit un mail** de proposition d'insertion d'article un mois avant la parution.

Caractéristiques articles : Texte d'une dizaine de lignes correspondant à environ 150 mots soit environ 800 signes (caractères et espaces compris) + photo ou illustration

- **Les affiches** : Réalisées par chaque association. Il n'est pas nécessaire d'y apposer le logo de la Ville sauf soutien exceptionnel.

- **Les vitrines d'affichage** : 7 panneaux sont disposés sur la commune pour la communication municipale et la valorisation des événements associatifs. Les affiches sont à déposer en Mairie au moins 15 jours avant la date de l'évènement.

- **Les photocopies** : Possibilité de réaliser des copies de vos affiches en A4 et en A3 couleur ou N&B selon les tarifs délibérés en Conseil municipal auprès de l'accueil de la Mairie.

- **Le panneau lumineux** : Pour l'annonce des événements à venir des associations. Formulaire à remplir à l'accueil de la Mairie ou mail à envoyer

au service communication au moment de la réservation de la salle ou au minimum 15 jours avant l'évènement.

- **Le panneau d'affichage au boulodrome** : Réservé aux communications municipales.



- **Le site internet de la ville** : Un accès via l'extranet permet à chaque association de **mettre à jour ses informations** : statuts, coordonnées, détail de ses activités... via l'extranet. Une demande d'accès est faisable directement depuis le site. www.saintmartindeseignanx.fr Pour **l'annonce des événements** à venir dans la rubrique Agenda : c'est le service communication qui effectue les mises à jour chaque mois aux alentours du 10 du mois.

- **L'Appli intramuros** : Pour l'annonce des événements à venir des associations dans la rubrique Agenda directement par les associations elles-mêmes via leur accès personnel.

- **Facebook** : Réservé aux communications municipales.

RAPPEL : Penser à transmettre tout changement de la vie de l'association (statuts, activités, composition du bureau, etc.) à relations.usagers@saintmartindeseignanx.fr





ZOOM sur la mise en route de votre accès sur l'appli IntraMuros

A ce jour près de **2800 personnes sont abonnées à l'agenda** de la ville de Saint-Martin de Seignanx sur l'Application IntraMuros. Cela peut être des Saint-Martinois ou des personnes de l'extérieur qui ont choisi d'installer l'appli et de s'abonner à la page de la ville.

La Mairie de Saint-Martin de Seignanx vous propose d'accéder à son application IntraMuros, au nom de votre structure (association) pour mettre à jour les évènements que vous proposez sur la rubrique Agenda de l'application.

Vos publications peuvent être modérées, c'est-à-dire qu'elles seront validées par un administrateur avant d'être publiées. Elles doivent concerner une activité ponctuelle sur la commune, ne pas concerner de sujets d'ordre privé, politique, syndical ou religieux, commercial ou publicitaire.

Pour toute demande d'accès contacter le service
communication@saintmartindeseignanx.fr ou 05 59 56 60 60.

Interface : <https://appli-intramuros.com/>

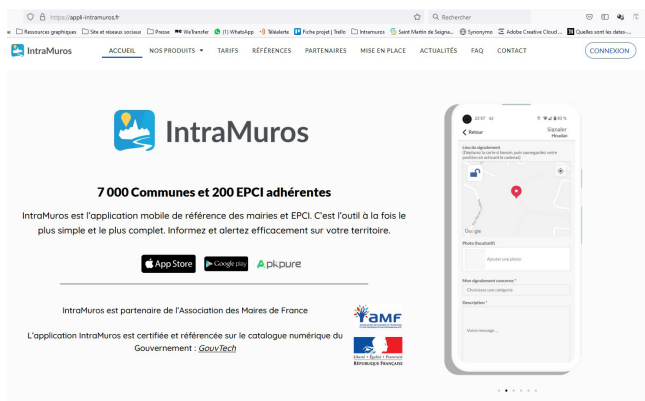
Vous accédez ainsi au statut de contributeur.

MODE D'EMPLOI

1. Demandez votre accès auprès de :

communication@saintmartindeseignanx.fr ou au 05 59 56 60 60.

2 . Connectez-vous sur le site internet <https://appli-intramuros.com> en utilisant votre identifiant ainsi que votre mot de passe provisoire préalablement reçus par mail.



3. Créez un mot de passe définitif.

Le système vous demandera de modifier votre mot de passe à la première connexion.

ACCUEIL > CRÉER UN MOT DE PASSE DÉFINITIF

Le mot de passe utilisé pour vous connecter est temporaire, c'est pourquoi vous devez créer un nouveau mot de passe définitif. Pour cela, veuillez renseigner le mot de passe temporaire dans le premier champ, puis un nouveau mot de passe de votre choix dans les deux champs suivants.

Ancien mot de passe :*

Saisir le mot de passe temporaire que vous venez d'utiliser pour vous connecter

Nouveau mot de passe :*

Le mot de passe doit contenir au moins un chiffre, 0-9
Le mot de passe doit contenir au moins une lettre majuscule, A-Z
Le mot de passe doit contenir au moins une lettre en minuscule, a-z
Le mot de passe doit contenir au minimum 10 caractères.
Le mot de passe ne peut pas être un mot de passe couramment utilisé.

Confirmation du nouveau mot de passe :*

MODIFIER MON MOT DE PASSE

4. Sur la page d'accueil sélectionnez **Evènements communaux** pour créer un évènement dans l'Agenda

Vous avez une question ? Contactez l'ALPI :

- En saisissant un incident depuis le site de l'ALPI (www.alpi40.fr)
- Par mail : intramuros@alpi40.fr
- Par téléphone au 05 58 85 81 90

Rejoignez IntraMuros sur Facebook et LinkedIn pour suivre toutes les actualités !

ACTIONS RÉCENTES
Aucun(e) disponible

02 - AGENDA

Évènements communaux [Ajouter](#) [Consulter](#)

07 - RÉGLAGES

[Bibliothèque d'images](#) [Ajouter](#) [Afficher](#)

5. Remplissez les champs demandés (uniquement les obligatoires)

ACCUEIL > 01 - AGENDA > ÉVÉNEMENTS COMMUNAUX > AJOUTER ÉVÉNEMENT COMMUNAL

GÉNÉRAL IMAGES SECONDAIRES VIDEOS

Important

1. L'événement doit se dérouler sur le territoire de la commune, et doit être accessible à tous les administrés (exemple: Don du sang), autrement c'est une information qui doit être ajoutée en tant qu'actualités.
2. Si vous souhaitez que l'événement soit visible dans les communes aux alentours, cocher la case "Rendre visible aux alentours".

☒ Rendre visible aux alentours

Cochez cette case pour que l'événement soit également visible dans les communes aux alentours. Il est fortement déconseillé de cocher cette case si l'événement est uniquement destiné aux administrés de la commune.

Commune :*

Titre :*

Début de l'événement :*

Fin de l'événement :

☒ Rendre visible aux alentours

Cochez cette case pour que l'événement soit également visible dans les communes aux alentours. Il est fortement déconseillé de cocher cette case si l'événement est uniquement destiné aux administrés de la commune.

Catégorie :

Description :*

Ne pas remplir "envoi d'une notification".
Les usagers recevant trop de notifications pourraient se désabonner de l'Agenda !

N'oubliez pas de mettre une image (libre de droit) une photo que vous aurez prise, une affiche, votre logo...

Publié par :

Affiche la mention "Publié par XXX" en bas de la publication.

Image principale (choisir l'une des 3 options) :

Choisissez une image parmi votre bibliothèque d'image.
Si elle n'existe pas vous pouvez charger une image dans le champ ci-dessous, ou saisir l'url d'une image en ligne

OU

6. Soumettez votre formulaire

ACCUEIL > SE-JOINDRE > ÉVÉNEMENTS COMMUNAUX evenxi@gmail.com

La demande de validation a été transmise

Rechercher Par Statut Par Etat des événements Par Origine

Remarque: les événements organisés dans votre commune. Un événement se caractérise par une période d'ouverture (début et fin) et un lieu géographique précis. Seuls les événements en cours ou à venir sont visibles dans l'application. Un événement terminé est automatiquement retiré.

Certaines publications peuvent provenir d'une source externe (ex: Office de tourisme) via le module de synchronisation (identifiables par la colonne "Créé par"). Synchronisation. Dans ce cas, si vous souhaitez retirer l'une de ces publications, il convient de le dépublier. En cas de suppression, elle sera recréée automatiquement lors de la prochaine synchronisation (toutes les nuits).

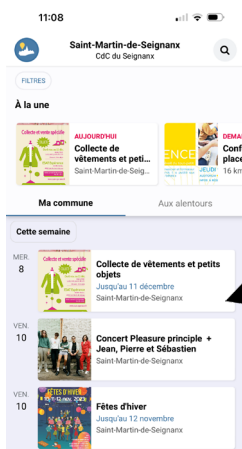
Lorsque votre publication est prête à être publiée, vous devez la faire valider en cliquant sur le bouton "Soumettre". Un administrateur sera averti et validera ou non votre publication.

Si vous modifiez une publication déjà validée, celle-ci devra être validée à nouveau par un administrateur.

☐ Statut	Titre	Commune	Début de l'événement	Fin de l'événement	Notification	Créé par	
☐ En attente de validation		300	Saint-Martin-de-Seignanx	29 septembre 2023	8 novembre 2023	-	evenxi@gmail.com

Action:

1 Événement communautaire



7. Bravo ! Votre document est envoyé il est en attente de validation. une fois validé il apparaîtra ici

Si vous avez besoin de modifier, de retirer votre événement ou pour toute question ou assistance contactez le service communication au 05 59 56 60 60 ou communication@saintmartindeseignanx.fr